



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

AUTORISATION DE PRISE DE VUES D'UNE PERSONNE MAJEURE ET D'UTILISATION D'IMAGES LA REPRÉSENTANT

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre du projet spécifié ci-dessous, étant entendu que les objectifs de ce projet ont été préalablement expliqués à la personne concernée.

1. DESIGNATION DU PROJET AUDIOVISUEL

Projet pédagogique concerné :

Concours photo du PEV "Le temps d'une photo" organisé par Dominique Lambey, professeur, pour garder le contact... visuel entre élèves et personnels. Chaque semaine, durant tout le temps du confinement, chaque candidate ou candidat adresse sa photo au jury qu'il a composé sur une adresse électronique qu'il a ouvert spécifiquement pour l'activité, et qui lui est réservée. Les photos retenues seront publiées sur le site internet et le fil d'information Twitter du lycée et exposées dans l'établissement, la rue Forum, une fois que celui-ci sera rouvert.

Nom et adresse de l'établissement :

Lycée Paul-Émile Victor, 625, avenue de Gottmadingen 39300 Champagnole

Titre de l'œuvre :

..... / / :

MODES D'EXPLOITATION ENVISAGÉS

Support	Durée	Étendue de la diffusion
<input checked="" type="checkbox"/> En ligne	illimitée	<input checked="" type="checkbox"/> Site Internet de l'établissement (monde entier) https://lyc-pevictor-champagnole.eclat-bfc.fr/ <input checked="" type="checkbox"/> Compte Twitter de l'établissement (monde entier) https://twitter.com/lyceePEV_39300 <input type="checkbox"/> Site en accès réservé (ENT, plateforme de formation, ...). Précisez :
<input type="checkbox"/> DVD	
<input type="checkbox"/> Projection collective		<input type="checkbox"/> Pour un usage collectif dans les classes des élèves enregistrés <input type="checkbox"/> Autres usages institutionnels à vocation éducative, de formation ou de recherche <input type="checkbox"/> Usages de communication externe de l'institution
<input checked="" type="checkbox"/> Autre (précisez)	Mai / juin 2020	Affichage dans la rue Forum de l'établissement

Je, soussigné(e) :

domicilié(e) :

autorise les organisateurs du projet à enregistrer, reproduire et représenter mon image et/ou ma voix, en partie ou en intégralité, ensemble ou séparément, sur les supports détaillés ci-dessus.

Cette autorisation est valable pour une utilisation :

- pour une durée de 10 ans à compter de la signature de la présente ;
- de mon image en tant que telle et/ou intégrée dans une œuvre papier, numérique ou audiovisuelle.

Conformément aux dispositions légales en vigueur relatives au droit à l'image, l'organisateur du projet ci-dessus désigné s'engage à ce que la publication et la diffusion de l'image ainsi que des commentaires l'accompagnant **ne portent pas atteinte à sa vie privée, à sa dignité et à sa réputation. En vertu du Règlement général sur la protection des données (RGPD), entré en application le 25 mai 2018, le sujet ou son/ses représentant(s) légal/légaux dispose(ent) d'un libre accès aux photos concernant la personne mineure et a le droit de demander à tout moment le retrait de celles-ci***.

La présente autorisation est consentie à titre gratuit. Elle est délivrée en deux exemplaires originaux, dont le premier est remis au chef d'établissement pour archivage, le second sera conservé par l'organisateur du projet.

Fait à : Le : / /

Signature(s) manuscrite(s) de l'intéressé(e) :

(Précédée de la mention « lu et approuvé – bon pour accord »)

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit de libre accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent. Pour toute réclamation, vous pouvez adresser un mail au délégué à la protection des données de votre académie La liste des délégués est à disposition sur la page : <https://eduscol.education.fr/cid133975/delegues-a-la-protection-des-donnees.html> Votre demande doit être accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité comportant votre signature. Si cette démarche reste sans réponse dans un délai de 2 mois ou en cas de réponse insatisfaisante, vous pouvez saisir la Cnil pour contester la diffusion de votre image.